

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°5-2023
du 13 février 2023
de circulation alternée pour cause de travaux sur le réseau télécom

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Considérant les travaux de réalisation d'une fouille sur trottoir pour réparation d'une conduite télécom, qui auront lieu à compter du 27 février 2023 sur la route des Fours à Chaux par l'entreprise CIRCET ERI5280 sise 22 rue du Colombier – 37700 SAINT PIERRE DES CORPS ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans le but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : Route des Fours à Chaux, et ce, du 27 février 2023 au 14 mars 2023.

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alternée, régulée par panneaux B15 et C18, sera mis en place pour permettre le bon déroulement des travaux de réalisation d'une fouille sur trottoir pour réparation d'une conduite télécom.

Article 3 : Pendant cette période, le stationnement et le dépassement de tous véhicules seront interdits sur le parcours des travaux.

Article 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société CIRCET ERI5280.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 7 : Madame le Maire de la commune, Monsieur le commandant de gendarmerie de Châteauneuf sur cher sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 13 février 2023

Le Maire,
Marina DUPUY



Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le : 16 février 2023